

COUPE D'EUROPE DE RUN ARCHERY

WROCLAW (POL) - 9-11 octobre 2026

Mode de sélection

Le nombre de places pour la coupe d'Europe est de 9 tireurs (7 séniors et 2 masters) maximum par genre et sans limite pour les U21.

Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2026, de nationalité française.

Processus de sélection

En amont du processus de sélection, chaque archer postulant doit faire acte de candidature à a.vasseur@ffta.fr avant le **10 juin 2026**.

Pour être sélectionnable :

- Chaque archer doit avoir fait les minimas de temps exigés sur la course 4K dans le règlement de la Coupe d'Europe au cours des manches du Run Archery Tour :
 - Moins de 35 minutes chez les hommes,
 - Moins de 45 minutes chez les femmes.
- Les archers séniors et masters doivent avoir participé aux 2 manches sélectives et à la finale du Run Archery Tour.
 - Manche 1 : 13-14 Juin à Vieux Condé (Hauts de France)
 - Manche 2 : 22-23 Aout à Vannes (Bretagne)
 - Finale : 26-27 Septembre à Montigny les corneilles (Ile de France)
- Les archers U21 doivent avoir participé à au moins une manche du Run Archery Tour .

Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé :

- du Président de la FFTA
- des Co-Présidents de la commission sportive de la FFTA

Officialisation de la sélection

La composition du collectif France pour la coupe d'Europe qui se déroulera à WROCLAW (POL) sera officielle le 25 aout 2026.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le collectif France sera composé en prenant en compte les résultats des épreuves support de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ses résultats antérieurs ainsi que toute éventuelle procédure ou sanction disciplinaire.

En outre, d'éventuels impondérables pourront être pris en compte.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères liées notamment au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé.

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Classement des épreuves

A l'issue de chaque épreuve, un classement par catégorie et par genre (sénior, master) des athlètes inscrits au processus de sélection est établi à partir du classement par points de l'épreuve du Run Archery Tour (Règlements sportifs et arbitrage Mai 2026, Partie 7 Run Archery, Annexe 8 : Table de cotations des points de manche du Run Archery Tour).

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	10
2	8
3	6
4	5
5	4
6	3
7	2
8	1

A l'issue des deux épreuves de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, le meilleur classement réalisé sur une épreuve sera pris en compte.